



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE



CHARTRE DES RESTAURATEURS ET DES CAFETIERS FERIA DU RIZ 2020

1 - Le service au comptoir n'est pas autorisé, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

2 - Les services boissons et repas se font obligatoirement à table, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les tables sont limitées à 10 personnes (enfants compris), distantes de 1 mètre les unes des autres, conformément à la réglementation et dans le respect des voies de circulation pour les secours.

3 - Les clients doivent porter un masque à l'entrée de tout établissement. Ils en sont dispensés à table, en position assise uniquement.

4 - Pour le personnel de salle et de restauration, le port du masque est obligatoire, ainsi que le lavage des mains à minima toutes les heures.

5 - Les services boissons comme repas sont effectués en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

6 - L'heure de fermeture de tous les débits de boisson, bars, restaurants, se fera conformément aux décisions préfectorales.

7 - Seule la musique d'ambiance est autorisée en terrasse et à l'intérieur des établissements, à l'exclusion de tout groupe statique.

8 - Du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition par les établissements.

Nom de l'établissement :

Date :

Signature :

Patrick de Carolis
Maire d'Arles